

Q : Quelles activités d'engagement créatif sont admissibles ?

R : Les possibilités d'activités admissibles sont infinies. Toutefois, toutes les activités doivent répondre aux critères suivants pour être admissibles :

- être de nature créative
- être présentées à New York
- être en direct et en personne*
- être gratuites pour le public

**Dans certaines circonstances approuvées, les artistes peuvent être en mesure de présenter leurs activités en ligne.*

Une liste complète des critères d'admissibilité se trouve sur la page [Application Guidelines](#) (directives relatives aux demandes de subvention).

Les activités d'engagement créatif admissibles peuvent inclure :

- un spectacle de musique, de danse, une représentation théâtrale, un spectacle de lecture littéraire ou une autre forme de spectacle
- un atelier d'art en personne avec des membres de la communauté
- une projection publique d'un film ou d'une autre œuvre médiatique
- une composante d'une œuvre plus vaste
- une composante d'une œuvre encore en cours d'élaboration, par ex., une première lecture d'une pièce de théâtre
- une exposition d'art dans un centre communautaire ou un autre lieu public ou privé
- une expérience de création artistique en direct, telle qu'une fresque murale

Q : Je suis un(e) artiste handicapé(e) et/ou immunodéprimé(e) et je préférerais présenter mon activité en ligne. Suis-je admissible ?

R : Oui. Nous comprenons que certain(e)s artistes pourraient ne pas être en mesure de présenter leur activité en personne et auraient besoin de présenter leur activité en ligne.

Les activités présentées en ligne doivent toujours être en direct.

Q : Puis-je présenter une demande de subvention dans le cycle 1, le cycle 2 et le cycle 3 ?

R : Les candidat(e)s ne doivent présenter qu'une seule demande, en fonction du moment de leur engagement créatif proposé. Si un(e) candidat(e) soumet une activité admissible avec des

dates flexibles mais n'est pas sélectionné(e) pour une subvention dans son cycle de demande, il/elle sera automatiquement placé(e) dans le prochain tirage au sort d'un cycle disponible.

Dans le formulaire de demande, le/la candidat(e) indiquera s'il/si elle souhaite que son activité soit prise en compte pour de futurs cycles.

Q : Puis-je présenter plus d'une demande dans chaque cycle ?

R : Non. Les artistes ne peuvent soumettre qu'une seule demande dans chaque cycle. Les artistes ne peuvent recevoir qu'une (1) subvention au total de l'ensemble du programme de subventions *City Artist Corps Grants*.

Q : Puis-je faire une demande de subvention à titre de collaboration ?

R : Non. Tous/toutes les artistes doivent présenter une demande à titre individuel. S'il/si elle est sélectionné(e), les fonds seront distribués à l'artiste présentant la demande et le/la bénéficiaire doit soumettre le rapport final. Il appartient au/à la bénéficiaire de décider de la façon de distribuer les fonds pour mener à bien avec succès son activité d'engagement créatif.

Q : Plusieurs artistes peuvent-ils/elles présenter une demande basée sur la même activité ?

R : Oui. Si plusieurs artistes se réunissent pour présenter un engagement collaboratif, ils/elles peuvent tous/toutes présenter une demande individuelle avec la même proposition d'activité. Toutefois, il n'y a aucune garantie que tous/toutes les artistes collaborateurs/collaboratrices seront sélectionné(e)s par tirage au sort.

Q : Puis-je présenter une demande au nom d'une autre personne avec son consentement ?

R : Oui, une personne peut présenter une demande au nom d'une autre personne avec son consentement. Veillez à ce que cette personne crée un compte de soumission de demande et soumette la demande au nom de cette personne, avec ses coordonnées.

Q : Est-ce que mon activité doit avoir lieu en extérieur ?

R : Non. Bien que les activités de plein air soient préférées, il n'est pas essentiel qu'elles le soient. Les activités peuvent être présentées à l'endroit qui répond le mieux aux besoins de l'activité.

Q : Je suis un conservateur/une conservatrice de musée, un producteur/une productrice, un directeur/une directrice littéraire, un/une responsable académique, ou une personne ou un organisateur/une organisatrice communautaire de même sensibilité. Puis-je présenter une demande de subvention en vue de donner un spectacle ?

R : Non. Tous/toutes les candidat(e)s doivent être des artistes en exercice et être en mesure de démontrer un engagement soutenu envers leur pratique créative pour être admissibles.

Q : Mon activité d'engagement créatif proposée sera assortie de billets d'entrée selon un modèle payant. Est-ce autorisé ?

R : Non. Toutes les activités financées par l'entremise des *City Artist Corps Grants* doivent être gratuites et ouvertes au public.

Les artistes peuvent utiliser un système de billetterie pour des raisons de capacité ou de temps d'entrée, mais tous les billets doivent être gratuits.

Q : Quels types de pratiques artistiques sont admissibles ?

R : Les candidat(e)s doivent avoir une pratique créative soutenue dans n'importe quelle discipline, y compris, sans s'y limiter, l'artisanat/les textiles, la chorégraphie/la danse, les arts communautaires, le design/l'architecture, les arts numériques/électroniques, les arts populaires/traditionnels, le travail interdisciplinaire, les arts littéraires, la musique/le son, le théâtre et la représentation, la vidéo/le film ou les arts visuels

Q : Qu'entendez-vous par « pratique créative soutenue et continue » ?

R : Les candidat(e)s doivent être des artistes actifs/actives et être en mesure de démontrer un engagement continu envers leur pratique artistique. Les candidat(e)s doivent démontrer qu'ils/elles ont participé à leur pratique artistique, qu'ils/elles l'ont créée ou maintenue, et doivent fournir des documents issus **durant toute période** au cours des 2 dernières années (de 2019 à ce jour) pour le démontrer. Le travail de l'artiste devrait également comporter un volet d'engagement auprès du public, par exemple une activité d'engagement communautaire créatif, des expositions, des spectacles, des programmes communautaires, des représentations ou d'autres présentations publiques de l'œuvre de l'artiste.

Nous comprenons que les artistes pourraient avoir été interrompu(e)s dans leur pratique en 2020 en raison de la COVID-19 et que, dans ce cas, ils/elles pourraient seulement être en mesure de fournir la documentation nécessaire à partir de 2019.

Q : Mon activité d'engagement créatif peut-elle être présentée en ligne ?

R : Les activités doivent être présentées en personne et directement à un public. Toutefois, nous comprenons que certain(e)s artistes pourraient ne pas être en mesure de présenter leur activité en toute sécurité en personne. Les candidat(e)s devront préciser dans leur demande pourquoi ils/elles doivent présenter leur activité en ligne.

Q : Puis-je utiliser un financement supplémentaire, autre qu'une subvention du City Artist Corps, à l'appui de mon engagement créatif auprès du public ?

R : Oui. Des fonds et un financement supplémentaires peuvent être utilisés pour mener à bien l'activité proposée.

Q : Dois-je documenter mon activité ?

R : Oui. Tous/toutes les bénéficiaires doivent être prêt(e)s à photographier leur activité telle qu'elle se déroule. Il n'est pas nécessaire que ce soit de la documentation professionnelle. Les bénéficiaires devront fournir deux images dans leur rapport final pour l'activité en cours et consigner le nombre estimatif de participant(e)s.

Q : Vais-je recevoir un formulaire fiscal 1099 pour cette subvention ?

R : Oui. Tous/toutes les bénéficiaires devront remplir un formulaire W9 et recevront un formulaire 1099 en janvier/février 2022 pour le montant de la subvention.

RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

Q : Comment puis-je présenter une demande/où puis-je trouver le formulaire de demande ?

R : Les critères d'admissibilité et la demande se trouvent sur la plateforme de soumission. Un lien vers la demande apparaîtra sur cette page le mardi 8 juin à 10 h et sera également disponible ici : <https://cityartistscorpsgrants.submittable.com/submit>

Si un(e) artiste a déjà présenté une demande de subvention auprès des NYFA Grants dans le passé, il/elle peut utiliser ces références pour présenter une demande de subvention. Les nouveaux/nouvelles utilisateurs/utilisatrices devront se rendre sur le site www.submittable.com pour ouvrir un compte gratuit.

Q : Puis-je soumettre une demande sur support papier ou une demande par courriel ?

R : Non. Toutes les demandes doivent être soumises en ligne au moyen de la plateforme Submittable. Toutefois, nous offrons de l'aide aux personnes qui en ont besoin. Pour demander un accommodement ou de l'aide en vue de présenter une demande, veuillez envoyer un courriel à CACGrants@nyfa.org. Nous demandons que les demandes d'accommodement soient présentées le plus tôt possible afin de laisser suffisamment de temps au personnel pour aider les candidat(e)s à présenter une demande avant la date limite.

Q : **Quels types de fichiers puis-je télécharger dans mon formulaire de demande ?**

R : Le formulaire de demande accepte les types de fichiers suivants : PDF, JPG, DOC, DOCX, MP4, MP3 et les liens Internet.

Q : **La demande sera-t-elle ouverte de façon continue pendant toute la durée du fonds ?**

R : Les demandes de subvention seront ouvertes pendant deux cycles distincts. Dans le cadre de chaque cycle, la demande sera ouverte en continu.

Dates de présentation des demandes de subvention

Les activités d'engagement créatif doivent être achevées d'ici le 31 octobre 2021

Engagements du 10 juillet au 31 octobre 2021

Ouverture : mardi 8 juin à 10 h

Clôture : mardi 22 juin à 10 h

Notification aux bénéficiaires : vendredi 2 juillet

Cycle de demande 2

Engagements du 20 août au 31 octobre 2021

Ouverture : mardi 6 juillet à 10 h

Clôture : mardi 20 juillet à 10 h

Notification aux bénéficiaires : lundi 2 août

Cycle de demande 3

Engagements du 3 septembre au 31 octobre

Ouverture : mardi 27 juillet à 10 h

Clôture : mardi 10 août à 10 h

Notification aux bénéficiaires : mercredi 25 août

Tous/toutes les candidat(e)s qui ont enregistré un projet de demande dans Submittable seront

avisé(e)s 24 heures avant la clôture de la demande. La demande ne pourra pas être de nouveau ouverte après sa clôture.

Q : Pourquoi recueillez-vous des données démographiques auprès des candidat(e)s et qui a accès à ces renseignements ?

R : Les *City Artist Corps Grants* visent à soutenir les artistes qui travaillent à New York et qui ont été affecté(e)s de façon disproportionnée par la COVID-19. Le recueil de renseignements démographiques nous permet de nous assurer que ce facteur soit pris en compte dans l'ensemble des bénéficiaires.

En fournissant des données démographiques, les artistes aident la New York Foundation for the Arts (NYFA, la Fondation pour les Arts de New York), le New York City's Department of Cultural Affairs (DCLA, le Département des affaires culturelles de New York) et le Mayor's office of Media and Entertainment (MOME, Bureau des médias et divertissements auprès de la Mairie) à mieux comprendre les écosystèmes au sein desquels les artistes vivent et créent à New York. Les renseignements fournis ne seront ni stockés ni compilés avec les demandes.

Tous les renseignements démographiques seront recueillis de façon anonyme et seront communiqués au personnel administratif du DCLA et du MOME, ainsi qu'aux organismes partenaires de renouvellement des subventions.

La NYFA s'est engagée à soutenir les artistes de tous les horizons et de toutes les disciplines et continuera de s'employer à promouvoir les valeurs d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité dans tous les programmes.

Consultez la proclamation relative aux valeurs DEIA (Diversité, Équité, Inclusion et Accessibilité) de la NYFA sur notre site Internet : <https://www.nyfa.org/Content/Show/About-NYFA>

EXAMEN, RÉCEPTION DES FONDs ET ÉTABLISSEMENTS DE RAPPORTS

Q : Comment les demandes de financement seront-elles sélectionnées ?

R : Une fois clôturées, toutes les demandes seront examinées pour en vérifier l'exhaustivité et l'admissibilité. Les candidat(e)s admissibles seront sélectionné(e)s par un système de tirage au sort supervisé par la NYFA.

Q : Pourquoi les candidat(e)s admissibles sont-ils sélectionné(e)s par un système de tirage au sort ?

R : Le système de tirage au sort permet d'accorder une considération égale à chaque demande admissible reçue au cours du cycle de demande. La sélection aléatoire du système de tirage au sort garantit que les soumissions précoces ne sont pas indûment avantagées par rapport à celles des candidat(e)s soumettant les documents nécessaires vers la fin du cycle.

Q : Une fois que j'aurai présenté ma demande, quand aurai-je des nouvelles ?

R : Tous/toutes les candidat(e)s seront avisé(e)s par courriel à l'adresse CACGrants@nyfa.org. Veuillez rester attentif/attentive à une réception éventuelle de cette communication et vérifier les dossiers des messages indésirables/pourriels (spam/junk).

Dates de notification :

Bénéficiaires du cycle 1 avisés : vendredi 2 juillet

Bénéficiaires du cycle 2 avisés : lundi 2 août

Bénéficiaires du cycle 3 avisés : mercredi 25 août

Si un(e) candidat(e) soumet une activité complète et admissible dans un cycle avec des dates flexibles, mais qu'il/elle n'obtient pas de subvention, il/elle sera automatiquement placé(e) dans le prochain tirage au sort disponible.

Q : Selon quelles modalités de paiement les fonds seront-ils distribués ?

R : Les bénéficiaires recevront leur subvention de 5 000 USD en deux versements : 4 000 USD au moment de la sélection et 1 000 USD une fois le rapport final de la subvention achevé avec succès.

Tous les fonds seront distribués au moyen de chèques papier envoyés par la poste. Si un(e) bénéficiaire n'est pas en mesure de recevoir un chèque par la poste, des dispositions peuvent être prises pour adopter un autre mode de paiement.

Q : De quoi aurez-vous besoin pour émettre mon paiement de subvention ?

R : Tous/toutes les bénéficiaires devront remplir un formulaire W-9 et les fonds seront distribués par chèque à l'adresse indiquée sur votre formulaire W-9.

Pour s'assurer que les fonds seront reçus en temps opportun, il sera demandé aux bénéficiaires de fournir un formulaire W9 dans la semaine suivant l'avis de sélection. Tous/toutes les

candidat(e)s seront avisé(e)s par courriel à l'adresse CACGrants@nyfa.org. Veuillez rester attentif/attentive à une réception éventuelle de cette communication et vérifier les dossiers des messages indésirables/pourriels (spam/junk).

Q : La réception des fonds m'est-elle garantie ?

R : Non. Malheureusement, en raison du fait que les fonds sont limités et qu'il y a un très grand nombre prévu de demandes, tous/toutes les candidat(e)s ne seront pas financé(e)s.

Q : Puis-je recevoir la subvention plus d'une fois ?

R : Non. Un(e) artiste ne peut recevoir qu'une (1) subvention de l'ensemble du programme City Artist Corps (cycles 1, 2 et 3).

Q : Si je suis bénéficiaire d'une subvention, mon nom sera-t-il rendu public ?

R : Si un(e) artiste est sélectionné(e), son nom, son activité d'engagement et le lieu de son engagement peuvent être rendus publics.

Q : Si je reçois une subvention, y aura-t-il des exigences d'établissements de rapports ?

R : Oui. Tous/toutes les bénéficiaires devront fournir un rapport final une fois l'activité terminée. Le rapport sera envoyé à tous/toutes les bénéficiaires par l'intermédiaire de Submittable et il sera exigé que les candidat(e)s soumettent des photos de l'activité d'engagement. Les bénéficiaires ne recevront le dernier montant de 1000 USD qu'une fois l'activité d'engagement achevée et le rapport final soumis.

Q : À quoi puis-je utiliser le financement ?

R : Le financement par City Artist Corps est destiné à soutenir les artistes qui travaillent à New York et qui ont été affecté(e)s de façon disproportionnée par la COVID-19. Les fonds de la subvention doivent être utilisés en vue de soutenir la pratique d'un(e) artiste, y compris un engagement public créatif pendant la période de subvention. Il appartient à l'artiste de déterminer le budget d'engagement et la meilleure façon d'affecter les fonds. Il est vivement recommandé qu'une partie des fonds soit utilisée en vue de payer l'artiste et les autres artistes participant(e)s pour le temps consacré au projet.

Q : La subvention est-elle imposable ?

R : Tous/toutes les bénéficiaires recevront un formulaire 1099 en janvier 2022. La NYFA ne peut donner de conseils en matière fiscale et nous encourageons vivement les bénéficiaires de subventions à demander des conseils professionnels au regard de leur situation fiscale personnelle.

Avez-vous des questions ? CACGrants@nyfa.org